



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Office cantonal de l'égalité et de la famille

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

ÉGALITÉ  
FAMILLE  
GLEICHSTELLUNG

## Note interne COVID-19/Violences domestiques No 2

**Destinataire** Réseau valaisan contre les violences domestiques

**Auteur** Office cantonal de l'égalité et de la famille

**Date** 6 avril 2020

---

### Violences domestiques et mesures sanitaires

Prestations en période de confinement partiel

---

#### Introduction

En cette période de crise sanitaire, le risque d'une augmentation des violences domestiques est réel. En effet, le confinement partiel accentue la promiscuité, renforce le stress et l'anxiété tout en limitant les temps de répit pour les victimes. Par ailleurs, tous les domaines sont concernés et doivent se réorganiser, y compris les organismes d'aide et de soutien aux personnes touchées par les violences domestiques.

Le but de ce document est de rappeler que malgré la situation actuelle, la prise en charge des personnes touchées par les violences domestiques continue, et d'informer le réseau des changements pratiques dus aux restrictions sanitaires.

La situation pouvant évoluer rapidement selon la progression de la pandémie et les mesures édictées par les autorités compétentes, ces informations sont amenées à changer. De plus, pour des informations plus précises, nous vous recommandons de contacter directement l'organisme concerné.

#### Réseau de lutte contre les violences domestiques

**Police** : Toutes les situations de violences domestiques sont traitées comme d'habitude selon les prescriptions légales, MAIS avec les précautions qui s'imposent en lien avec le COVID-19. La priorité est donnée aux infractions poursuivies d'office. La population est toujours encouragée à appeler le 117 en cas de situation d'urgence dans le voisinage.

**Ministère public** : Le suivi des dossiers en cours continue et le système de permanence demeure inchangé. Dans chaque arrondissement du canton, un-e procureur-e assure la prise en charge des nouvelles affaires judiciaires, en tout temps, 24/24h, en collaboration avec la police cantonale.

**Tribunaux** : Les interdictions de contact et mesures d'éloignement 28bCC sont considérées comme des mesures urgentes et sont donc toujours traitées par les tribunaux.

**Centres LAVI** : Les consultations se font de préférence par téléphone, mais sont aussi possibles sur place si besoin. La permanence téléphonique est maintenue de 8h30 à 17h30. Désormais, un formulaire online permet également de prendre contact directement avec les centres LAVI <https://www.vs.ch/web/sas/lavi-formulaire-de-contact>

**Hébergements d'urgence pour les victimes** : L'accueil des victimes continue dans ces structures mais en respectant les recommandations sanitaires. Au cas par cas, des mesures peuvent être prises pour limiter les contacts et les risques de promiscuité au sein des foyers. Veuillez prendre contact par téléphone pour toute demande.



**APEA** : Les APEA fonctionnent avec les guichets fermés et les permanences téléphoniques assurées. Toutes les interpellations peuvent parvenir par mail, ce qui était déjà le cas avant la crise actuelle.

**OPE** : L'Office continue d'assurer pour chaque centre régional la permanence de journée destinée aux familles et professionnels selon les horaires usuels. Il assure également le piquet pour la police en dehors des heures d'ouverture. Il traite en priorité les situations les plus urgentes et maintient le suivi des mesures confiées en l'adaptant aux ressources disponibles.

**Alternative-Violence** : Les entretiens obligatoires (suite à une expulsion du logement) se poursuivent mais uniquement dans les locaux de Sion qui permettent de respecter les recommandations sanitaires. Des entretiens téléphoniques sont possibles pour le suivi des situations en cours ou de nouvelles situations (suivi sur base volontaire).

**Fondation l'EssentiElles** : Pour le soutien aux victimes de violences psychologiques, les entretiens ont dorénavant lieu par téléphone.

**Centres SIPE** : Les consultations en santé sexuelle, conseil conjugal, grossesse et périnatalité se poursuivent, de préférence par téléphone/mail, mais les entretiens sur place sont aussi possibles.

**Urgences de l'Hôpital du Valais** : Il est vivement conseillé de diriger les patient-e-s vers les urgences de Martigny. Un infirmier formé en psychiatrie y est présent 24h/24, 7j/7 pour faire face à la situation particulière. De plus, une partie du personnel de Martigny a suivi la formation/sensibilisation aux violences domestiques proposée par l'OCEF et est donc particulièrement attentive à ces situations. Selon la provenance de la victime, la permanence de Sierre est aussi mise à disposition avec une équipe médico-soignante. Les horaires de la permanence ont été adaptés pour cette pandémie. Elle est ouverte 7j/7 de 08h à 19h.

**Pôle de psychiatrie et de psychothérapie de l'Hôpital du Valais** : Les Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP) de l'Hôpital du Valais restent atteignables au numéro unique 0800 012 210. Ce numéro répond par ailleurs 24h/24 et les urgences psychiatriques sont également prises en charge 24h/24 à l'hôpital de Martigny

**AVIC** : Les interprètes communautaires de l'AVIC peuvent intervenir par téléphone, en limitant par cette méthode les menaces de propagation de la contagion. Ces interprètes sont formé-e-s aux principes des interventions par téléphone et beaucoup peuvent compter sur une grande expérience dans ce domaine. Ainsi, il est possible d'organiser un rendez-vous pour de l'interprétariat par téléphone, en appelant ou en écrivant à la **Permanence de l'AVIC au 079 794 69 21 / [info@interpretavic.ch](mailto:info@interpretavic.ch)**. Il y a aussi la possibilité de vous fournir une liste d'interprètes qui répondent **dans les cas urgents**, en dehors des heures de bureau.

#### **Addiction Valais :**

Les unités ambulatoires assurent une permanence téléphonique du lundi au vendredi entre 8h-12h et 13h30-17h (N° par région sur [www.addiction-valais.ch/](http://www.addiction-valais.ch/)). Entretiens et suivis se font par téléphone, mail et/ou visioconférence. Une liste des principales hotlines disponible sur le site. Les personnes concernées par les addictions sont particulièrement vulnérables en cette période (risque de rechute, de se couper de son réseau...) ; proches et enfants nécessitent aussi une attention particulière (difficultés relationnelles, tensions, violences...).

#### **Documents**

**Männer.ch** : <https://www.maenner.ch/fr/corona/>

**Protection de l'enfance Suisse** : [www.kinderschutz.ch/fr/la-protection-de-lenfant-en-période-de-coronavirus.html](http://www.kinderschutz.ch/fr/la-protection-de-lenfant-en-période-de-coronavirus.html)

**RADIX** : <https://www.radix.ch/Ecoles-en-sante/Sante-des-professionnels-de-lecole/Alliance-PSE/En-sante-a-la-maison/PzeYm/?lang=fr>

**Nos brochures** : <https://www.egalite-famille.ch/violence/contre-violence-brisez-silence-1242.html>

**Pour mémoire, les coordonnées des différents partenaires du réseau sont disponibles sur notre site [www.violences-domestiques.ch](http://www.violences-domestiques.ch)**



Merci de nous indiquer tout changement dans votre fonctionnement afin que nous puissions tenir cette information à jour.

Nous restons à votre disposition pour toute information et vous remercions de votre engagement dans la lutte contre les violences domestiques, malgré la période extrême que nous vivons.

Bonne santé à toutes et tous.



**Isabelle Darbellay Métrailler**  
Cheffe d'Office

**Annexes** Contacts OPE par région  
Information « courte » diffusée sur internet

